

## Risques naturels : 10 conseils pour se préparer



**Les risques naturels (tempêtes, inondations, séismes, neige, incendie) ne sont pas une fatalité. En prenant des mesures de prévention, en anticipant la gestion de l'événement et ses conséquences, il est possible d'en limiter l'impact matériel et financier.**

1. Se renseigner en mairie ou en préfecture sur son exposition aux risques naturels.
2. Imaginer des scénarios et se préparer à leur concrétisation :
  - achat de matériel,
  - réaménagements,
  - procédures de sauvegarde, etc.
3. Réfléchir aux mesures à prendre pour limiter d'éventuels dégâts :
  - amarrage ou surélévation d'équipements,
  - batardeaux,
  - nettoyage des toitures, etc.
4. Surveiller les indicateurs critiques : météo, niveaux de crues, etc.
5. Faire une étude « foudre » de son bâtiment par un organisme qualifié et suivre ses préconisations.
6. Eloigner les bennes ouvertes et les stockages extérieurs (palettes) d'au moins 10 m des bâtiments.
7. Maintenir les abords des bâtiments propres et dégagés, y compris la végétation (vecteur de propagation possible d'incendie en période de sécheresse notamment).

8. Gérer le risque d'incendie lié aux fumeurs en mettant à disposition des cendriers ou des bacs à sable aux endroits prévus à cet effet, et à l'écart de toute charge combustible.
9. Faciliter l'intervention des secours en s'assurant de la disponibilité permanente des accès pompiers et des ressources en eau (bouches et poteaux incendie) : absence de camions, véhicules, palettes, etc. pouvant gêner leur utilisation.
10. Etablir la liste des contacts pour remettre en état ses locaux le plus rapidement possible après l'événement.



Pour toute question ou demande d'information :  
[www.msamlin.com/France](http://www.msamlin.com/France).